

Parents responsables de plein droit !

La cohabitation de l'enfant avec ses parents, visée par l'article 1384, alinéa 4, du code civil, résulte de la résidence habituelle de l'enfant au domicile de ses parents ou de l'un d'eux. Le fait que l'enfant soit confié à un centre de vacances ne fait pas cesser la cohabitation de l'enfant avec sa mère. Seule la preuve d'un cas de force majeure ou d'une faute de la victime peut exonérer la mère de la responsabilité de plein droit encourue du fait des dommages causés par son enfant mineur habitant avec elle.

CRIM. - 29 octobre 2002. N° 01-82.109. - C.A. Bastia, 20 fév. 2001

Picous imprudent !

Même en présence d'un emprunteur potentiel proposant un apport personnel, la banque doit, dans le cadre de son obligation de conseil du consommateur comme dans celui de sa nécessaire vigilance en sa qualité d'établissement financier contractant de bonne foi, se renseigner avant de lui accorder un crédit remboursable par des mensualités importantes et s'informer tant sur ses ressources que sur ses charges fixes.

En s'abstenant de procéder à des vérifications élémentaires par lesquelles elle aurait pu aisément déceler le montant minime des revenus de l'emprunteur, et en acceptant de consentir le crédit important que celui-ci sollicitait alors qu'il était évident qu'il ne pourrait jamais y faire face, la banque a commis une faute, directement à l'origine du préjudice qu'elle subit du fait du non remboursement intégral du crédit, et doit dès lors être déboutée de sa demande en remboursement.

C.A. Lyon (6ème Ch.), 22 mai 2002

Le bonheur, c'est toujours pour demain...

La radieuse poupée Barbie a une amie qui s'appelle Midge. Ses concepteurs proposaient un coffret intitulé «*La famille heureuse*» dans laquelle Midge arbore une alliance. Son mari Alan et un garçonnet de trois ans, Ryan, sont disponibles séparément. Jusque là tout baigne. Mais outre la bague au doigt, la poupée arbore un polichinelle dans le tiroir : elle est équipée d'un ventre détachable dans lequel se love un bébé ! Là, ça ne va plus ! Des parents et une association se sont plaints. La chaîne américaine de magasins Wal-Mart a décidé retirer l'article de la vente. Le problème est pourtant évident : Midge étant vendue séparément de l'époux, on peut penser qu'il s'agit d'une grossesse précoce adolescente... Le fabricant, Mattel, avait pourtant argumenté que ce jouet pouvait être une aide pédagogique précieuse pour les parents d'adolescentes dans une telle situation... Las, le consommateur américain fait la loi ! Il faudrait sans doute essayer un coffret avec des petits choux et des roses et des bébés dedans ?

Préférez le civil !

La partie civile ne dispose pas d'un droit illimité à se pourvoir contre les arrêts de non-lieu rendus par une chambre d'accusation car elle a la possibilité de saisir les juridictions civiles afin de demander réparation du préjudice allégué, dit la cour de cassation en déclarant irrecevable le pourvoi d'une requérante qui invoquait l'article 6.1 de la Convention européenne des droits de l'homme. L'article 575 du Code de procédure pénale ne viole pas l'article 6.1 de la Convention, dit la cour.

Cass. deuxième section, 3 déc. 2002

L'école des parents...

...c'est la punition ! Le gouvernement britannique a élaboré un plan «*radical*» contre l'indiscipline et l'absentéisme scolaire qui autorise les chefs d'établissement à infliger des amendes aux parents «*irresponsables*».

Il faut savoir que «*45% des enseignants qui quittent la profession justifient leur décision par des problèmes de discipline. Les directeurs d'école primaire, de collège et de lycée, la police ou les autorités locales auront la possibilité d'imposer des amendes fixes aux parents dont les enfants manquent souvent les cours*».

Les autorités anglaises sont aussi séduites par des méthodes plus «*douces*» : un «*contrat*» pourra être passé entre l'école et les familles : «*si leurs enfants se comportent mal en classe, ou s'ils séchent les cours trop souvent, les parents seraient tenus d'assister à des cours d'éducation*» (comme à Mulhouse!).

Et si on prévoyait des cours pour les enseignants sur les questions de droit scolaire par exemple ?

Star academy et droits de l'enfant...

La promotion des droits de l'enfant fait partie des missions dévolues au «*délégué général aux droits de l'enfant*», pendant belge de la «*défenseure*» française des enfants.

C'est, paraît-il, pour cette raison qu'un CD est vendu chez les disquaires et distribué gratuitement aux professionnels de l'enfance : *Félicien*, un lutin souffleur de bulles, connaît les droits de l'enfant par coeur et les raconte... (La Libre Belgique, 10 déc. 2002). Le disque contient quinze chansons interprétées par *Félicien* (Adamo lui prête sa voix), dont l'une a été écrite par le délégué général aux droits de l'enfant soi-même.

L'an prochain, le délégué général, s'il n'a vraiment rien d'autre à faire, ne devrait-il pas aussi pousser la chansonnette lui-même ? Et pourquoi pas en duo avec Claire Brisset ?

Décentralisation et médecine scolaire

Le député **Alain Vidalies** rapporte les inquiétudes des médecins scolaires suite aux déclarations du président du Sénat indiquant que la *médecine scolaire* serait transférée aux départements «*au détriment d'une vision globale de la politique de santé scolaire*»¹ (sic). Le ministre de l'Intérieur exprime, en réponse, le souhait d'une décentralisation garantissant l'égalité des droits, mais qui réponde aussi à l'exigence de proximité. Les Assises des libertés locales devraient permettre de définir l'échelon le mieux adapté, conformément au principe de subsidiarité figurant le projet de loi constitutionnelle. S'agissant de l'éducation, le gouvernement souhaite progresser sans toucher au coeur régalien de la mission d'éducation nationale, en appliquant la décentralisation par l'expérimentation, sur la base des propositions des collectivités territoriales et des échanges d'ateliers préparatoires et tables rondes invités à s'adjoindre des représentants socioprofessionnels et associatifs et des personnalités qualifiées. Nous voilà rassurés... Au printemps 2003, un projet de loi organisant des transferts de compétences et des expérimentations sera déposé au Parlement.

¹ Question N° 3.201, J.O., 2002, N° 45, A.N. (Q.), 2 décembre 2002.

Secret des ministres du culte et perquisitions

Dans le cadre d'une affaire de viol, une chambre de l'instruction avait annulé les actes de perquisition dans des bureaux épiscopaux. Tout en constatant la régularité des perquisitions, la chambre de l'instruction les avait considérées comme un procédé déloyal car elles avaient pour objectif l'utilisation d'une preuve recherchée dans une procédure canonique. Cet arrêt de la chambre de l'instruction a été cassé¹ au motif que la recherche de la vérité n'a été viciée par aucun artifice ou stratagème.

¹ Cass. crim., 17 décembre 2002

Garde d'enfants de moins de trois ans : individuelle et collective ?

L'Union des familles laïques¹ dénonce le choix du gouvernement qui privilégie les modes d'accueil individuels par des assistantes maternelles insuffisamment formées et mal agréées, ce qui ne résoudra pas les besoins des couches à faible revenu. Le 7 janvier, Madame **Hermange**, députée européenne PPE, a déclaré vouloir proposer un FIPE (plan d'investissement pour l'enfance) de 100 à 300 millions d'euros pour l'accueil collectif, ce qui est dérisoire face à l'effort pour l'accueil individuel. La présidente de la CNAF, représentante CFTC, a mis sur le dos des collectivités locales le manque de crèches. Pour l'UFAL si certaines collectivités ont du mal à financer les crèches collectives, cela est dû au financement CAF qui complète à 66 % du prix plafond l'apport des citoyens et des familles, alors que l'écart entre le prix plafond et le prix de revient moyen est de plus de 30 %.

Pour permettre aux collectivités locales d'utiliser les crédits FIPE, il faudrait un plan pluriannuel pour que le prix de revient moyen soit égal au prix plafond de la CNAF. Cela relève donc bien d'une responsabilité nationale et non des collectivités locales. Par ailleurs la pénurie de personnels serait due au retard de formation et surtout de rémunération.

¹ Union des familles laïques

Intégration

Rachida Dati, magistrate, est nommée conseillère technique chargée de l'intégration, de la prévention de la délinquance et de la cohésion sociale au cabinet de Nicolas Sarkozy.

Elle y est chargée du contrat d'intégration.

Insécurité quand tu nous tiens !

À Marseille, des inspecteurs des transports en commun ont été traînés devant les tribunaux pour avoir dénoncé des agressions et autres incivilités qui n'existaient pas. L'intérêt de l'invention se comptait en jours de congé ...

Paris : délinquance et copinage politiques

Martine Aurillac souhaitait ardemment connaître le détail des chiffres confirmant les résultats de la politique sécuritaire du gouvernement. Elle a donc interrogé¹ le ministre de l'Intérieur sur la hausse de la délinquance à Paris. C'est pas gentil ça, d'offrir une tribune à son copain Sarko ? Lequel ministre de l'Intérieur répond avec empressement que l'analyse des données (juin à septembre 2002) montre une évolution très favorable : les faits enregistrés sont en baisse de 5,94 % par rapport à 2001, (95.122 contre 101.135). La délinquance de voie publique - la plus "sensible" - baisse de 12,8 %. Pour le battant Nicolas, l'augmentation des effectifs de police étoffant les capacités d'investigation de la police parisienne, la prévention par un déploiement d'effectifs visibles et dissuasifs, ont permis une surveillance des lieux touristiques et des transports en commun. S'est ajoutée une unité de lutte contre les vols à la tire. Enfin, cerise sur le gâteau, les indicateurs affichent des hausses du nombre de faits élucidés (+ 14,54 %), des délits révélés par l'activité de la police (+ 36,48 %), des personnes mises en cause (+ 15,25 %) et des gardes à vue (+ 17,18 %). Nicolas est aux anges. Pourvu que ça dure...

¹ Question N° 3.360, J.O., 2002, N° 45, A.N. (Q.), 2 décembre 2002.

Prostituons français !

M. Claude Goasguen attire l'attention du même ministre de l'Intérieur sur l'insécurité dans le quartier de la porte de Saint-Cloud, où la prostitution "dont l'exercice se livre au vu de toute la population, plonge ce quartier familial dans un climat de crainte et entraîne un afflux de délinquance et de trafics douteux". Le député s'irrite de ce que ce préoccupant sujet n'ait pas mobilisé plus le précédent gouvernement et la mairie de Paris "qui se contente d'organiser des colloques".

Le grand Nicolas lui répond - avec la même (auto)satisfaction - qu'en juillet et août, neuf procès-verbaux pour racolage actif ont été relevés et que les infractions au commises par les clients, notamment celles relatives au stationnement, sont systématiquement relevées, que des opérations ont permis de mettre à disposition pendant l'été les personnes en infraction à la législation sur les étrangers, dont vingt-quatre ont fait l'objet d'une procédure de reconduite à la frontière sur quarante-quatre qui ont été interpellées dans le 16^e arrondissement.

Question N° 3.988, J.O., 2002, N° 45, A.N. (Q.), 2 décembre 2002.

Formation : le Mnets relance la mobilisation

En mai dernier, lors de son assemblée générale, le Mnets (Mouvement national des étudiants et travailleurs sociaux) s'alarmait de la situation de la formation aux métiers du secteur : financements en baisse et effectifs en augmentation, stages en nombre limité, conditions d'accueil non satisfaisantes, déconsidération des diplômes et désengagement de l'Etat...

Estimant qu'aucune réaction ne va dans le sens d'une amélioration, le mouvement appelle à des rencontres de tous les étudiants et professionnels pour la défense d'une formation de qualité et accessible à tous. (d'après ASH, Actualités sociales hebdomadaires).

Pierre Bédier croit possible d'éduquer en prison !

Pierre Bédier, secrétaire d'Etat aux programmes immobiliers de la justice, confirme la création de 400 places dans les prisons réservées aux mineurs pour 2006 tandis que 500 autres seront renouvelées dans quartiers pour mineurs existants. «Le volet éducatif du projet sera la priorité des priorités», proclame Pierre Bédier. (La Croix, 7 janvier)

Sécurité et carabiniers d'Offenbach...

La vingtaine d'associations, partis politiques et de syndicats, dont la Ligue des droits de l'Homme et le syndicat de la magistrature, appelaient à manifester à Paris et en provinces contre le projet de loi sur la sécurité intérieure le 11 janvier, trois jours avant son examen à l'Assemblée nationale, alors que les jeux étaient faits. Peut-on réussir à mobiliser l'opinion trois jours avant un débat parlementaire réglé d'avance... Nicolas Sarkozy a eu beau jeu de railler la maigre des cortèges *droits de l'hommes* dont nous publions ci-après les positions (page 11).

Médecins du monde accuse le maire de Choisy

«Depuis plus de deux ans, vous n'avez eu de cesse d'obtenir l'expulsion des Roms roumains de votre ville». Dans une «lettre ouverte» du 3 janvier, *Médecins du Monde* accuse le maire de Choisy-le-Roi, **Daniel DAVISSE** (PC), d'avoir provoqué l'expulsion de près de 160 Roms de bidonvilles et de squats de la ville. Selon la préfecture, un hébergement d'urgence reste prévu jusqu'au 15 mars. Aussi l'association demande au maire de loger ces familles. Le maire invoque la responsabilité du gouvernement et demande à l'Etat une solution conforme à la dignité de ces personnes, que les situations des familles soient examinées et que les relogements nécessaires soient envisagés.

Facile !